

EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Urgences médicales — Prosar : 1-800-301-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Ferbam ; diméthylthiocarbamate ferrique

USAGES DU PRODUIT : Fongicide – Groupe M

N° EPA : 20136

N° FS : 20136-08-UAP

Révisions à la FS : Toutes les sections **Date de publication** : 01/07/08

Remplace : 01/07/05

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – Nocif si inhalé ou absorbé par la peau. Le contact direct avec les yeux ou la peau peut causer de l'irritation. Peut causer une réaction allergique cutanée chez certains individus. L'inhalation des poussières peut causer de l'irritation des muqueuses, de l'irritation des voies respiratoires, de la congestion et de la léthargie. L'ingestion peut causer des symptômes d'intoxication générale tels nausée, vomissement, faiblesse, atteinte aux reins et coma. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les bruines de vaporisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les principales voies de pénétration sont l'inhalation et le contact avec la peau ou la peau. NOTE : la consommation de boissons alcoolisées augmente les effets toxiques de Ferbam.

Ce produit se présente sous forme de solide granulé noir sans odeur.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques</u>	<u>Pourcentage selon le poids</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Ferbam	76,00	14484-64-1	10 mg/m ³

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

NOTE AU MÉDECIN : Des dommages aux muqueuses probables peuvent être une contre-indication au lavage gastrique

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : Aucun

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : Utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : La décomposition thermique de ce produit peut générer des gaz toxiques et/ou dangereux.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Demeurer à contrevent du feu et tenir tout le personnel non essentiel éloigné de la zone touchée.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Des concentrations élevées de ce produit en suspension dans l'air peuvent présenter des risques d'explosion. Si l'eau est utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des égouts municipaux ou des cours d'eau. Ce produit est toxique pour les poissons.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Porter un équipement de protection approprié tel que décrit à la section 8 pour prévenir tout contact avec les yeux et la peau et un respirateur approprié pour prévenir la surexposition. Éviter tout contact, isoler la zone et garder les animaux loin de la zone où le déversement s'est produit. S'il s'agit d'un matériau sec, le couvrir pour éviter une dispersion additionnelle. Balayer et placer le mélange dans des contenants pour produits chimiques approuvés pour élimination ou réusinage. Limiter la production de poussières au minimum. S'il s'agit d'un liquide, endiguer la zone avoisinant le déversement avec n'importe quel absorbant disponible, par exemple sable, litière ou absorbant commercial. Balayer la zone et placer les résidus dans des contenants étiquetés pour élimination. Vérifier les règlements locaux ou provinciaux pour l'élimination appropriée. Rincer la zone touchée avec de l'eau pour enlever tout résidu.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- MANIPULATION :** Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides les pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.
- ENTREPOSAGE :** Ne pas utiliser ou entreposer le produit dans les maisons ou à proximité de celles-ci. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Conserver dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Ouvrir le contenant avec précaution. Après l'emploi partiel du produit, plier et rouler les sacs, les serrer et les fermer hermétiquement. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

- MESURE D'INGÉNIERIE :** Quand les manipulateurs utilisent un circuit fermé ou sont dans une cabine fermée ou un avion d'une façon qui respecte les exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS.
- PROTECTION RESPIRATOIRE :** Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.
- PROTECTION DES YEUX :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
- PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des vêtements de protection : chandail à manches longues et pantalon, chapeau, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Ferbam	15 mg/m ³ (empoussièrement total)	10 mg/m ³

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : des gants en caoutchouc ou résistant aux produits chimiques, des gants imperméables, une chemise à manches longues et un pantalon, des lunettes de protection, un casque résistant aux produits chimiques lors d'une exposition aérienne au produit. De plus, les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter un respirateur avec filtre anti-poussière et anti-brouillard approuvé MSHA-NIOSH, avec préfixe TC-21C, ou un respirateur approuvé NIOSH avec un filtre R, P ou HE quand l'exposition à Ferbam est probable. Se départir de tout vêtement ou de tout autre matériau absorbant qui a été imbibé ou largement contaminé par le produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- APPARENCE ET ODEUR :** Solide granulé noirs sans odeur.
- POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) :** 0,53 g/ml
- TENSION DE VAPEUR (MM) :** sans objet
- POURCENTAGE DE VOLATILITÉ :** sans objet
- REMARQUES :** Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.
- MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 529,9 kg/m³
- POINT D'ÉBULLITION :** Se décompose à plus de 180 °C (356 °F)
- TAUX D'ÉVAPORATION :** sans objet
- SOLUBILITÉ :** Négligeable
- pH :** non établi

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- STABILITÉ :** Stable
- CONDITIONS À ÉVITER :** Chaleur ou humidité excessives.
- SUBSTANCES INCOMPATIBLES :** Oxydants
- PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** La décomposition thermique peut générer des gaz toxiques/dangereux..
- POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat mâle) :** > 5 000 mg/kg
- Irritation des yeux (lapin) :** Peut causer de l'irritation et des lésions durant plusieurs jours
- Inhalation CL₅₀ (rat mâle) :** 0,4 mg/L (4 h) (technique)
- Sensibilisation cutanée (cobaye) :** N'est pas un sensibilisant
- Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) :** > 4 000 mg/kg
- Irritation cutanée (lapin) :** Peut causer de l'irritation
- Sensibilisation cutanée (cobaye) :** N'est pas un sensibilisant

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas appliquer où le ruissellement est susceptible de se produire. Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques sont favorables à la dérive. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage de l'équipement.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quel qu'usage que ce soit. Vider complètement le contenu du sac dans l'équipement d'application. Les contenants doivent être éliminés au site de collecte des contenants. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM : SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S., 9, UN 3077, III, ERG GUIDE. 171
Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS, NOI, AUTRE QUE POISON (NMFC 102120 ; CLASSE : 60).

Description IMDG : SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (FERBAM), 9, UN 3077, III POLLUANT MARIN.

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA pour obtenir les exigences relatives au transport par voie aérienne.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
2	Santé	0	Moindre
1	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		2	Santé
		1	Inflammabilité
		0	Réactivité
		H	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat O Feu N Relâchement soudain de la pression e N
 Différé N Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : Ferbam (CAS : 14484-64-1) 76,0 %

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES

STATUT DE LA FS : Toutes les sections ont été révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.